



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 874-1


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance extraordinaire du 21 juillet 2021 le règlement numéro 874-1 décrétant un emprunt et une dépense de 4 632 506 \$ remboursable en 15 ans pour l'exécution de travaux d'infrastructures municipales d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, visant à décréter un emprunt total de 7 200 000 \$ remboursable en 20 ans, pour lesdits travaux.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	16 juillet 2021
Dépôt du projet de règlement :	16 juillet 2021
Adoption du règlement :	21 juillet 2021
Avis de convocation au registre	22 juillet 2021
Registre de signatures	22 juillet au 6 août 2021
Approbation par le MAMH :	26 octobre 2021
Entrée en vigueur :	26 octobre 2021


DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 27^e jour d'octobre 2021


Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h30 et 16h30, le 27^e jour d'octobre 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour d'octobre 2021.



Marie Hélène Gagné
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe